



149, rue de Bercy
75535 Paris CEDEX 12
cgt.ie@inst-elevage.asso.fr

**Extraits de la CGT Infos n°105 du
Syndicat CGT des instituts, centres
techniques et organismes nationaux
du développement agricole :**

**Présentations des Instituts et Centres
Techniques Agricoles**

Contact : cgt.ie@inst-elevage.asso.fr

SPECIAL

Documents

Acta

commentés

-- **Personnels**

-- **Financements**

-- **Statuts...**

Syndicat **Cgt** des instituts,
centres techniques et
organismes nationaux du
développement agricole

DOCUMENTS ACTA COMMENTÉS

PRESENTATION GÉNÉRALE

Les Instituts et Centres Techniques Agricoles (Icta) membres de l'Acta représentent la majorité des activités du développement agricole. D'autres organismes ont des activités semblables sans être membres de l'Acta. On peut citer le Gnis, la Fnams ou Trame parmi les plus importants.

Les principaux chiffres à retenir de cet ensemble :

- 2.000 actions de recherches appliquées par an
- 30.000 heures/stagiaires de formation par an
- plus de 500 élèves ingénieurs et thésards encadrés par an
- Un catalogue de 1.000 brochures
- 40 publications périodiques
- 156 (153 en 2 003) M€. de budget total
- 1.538 1.600 (1 600 en 2 003) dont 1 122 ingénieurs et techniciens (1 200 en 2 003)
- 150 implantations régionales (160 en 2 003)

STATUT JURIDIQUE (SOURCE N°2, VOIR RÉFÉRENCES EN FIN DE BULLETIN)

Statut juridique	Organisme (1)
Association	Acta, Agph, Arvalis (Agpm Technique et Itcf), Anitta, Artb, Astredhor, Cnda, Idf, Institut de l'Élevage, Itab, Itavi, Itb, Iteipmai, Itl/Itpf, Itp
Centre Technique	Cetiom, Ctifl, Ctpc, Entav, Itv
Interprofession	Anifelt, Unip

(1) Développement des sigles par ordre alphabétique : **Acta**, Association de Coordination Technique Agricole ; **Agph**, Association des Producteurs de Houblon de France ; **Anifelt**, Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Transformés ; **Anitta**, Association Nationale Interprofessionnelle Technique du Tabac ; **Artb**, Association de Recherche Technique Betteravière ; **Arvalis-Institut du végétal**, institut de recherche appliquée au service des filières céréalières, maïs, protéagineux, pommes de terre et fourrages ; **Astredhor**, Association Nationale des Structures d'Expérimentation et de Démonstrations en Horticulture ; **Cetiom**, Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains ; **Cnda**, Centre National du Développement Apicole ; **Ctifl**, Centre Technique interprofessionnel des Fruits et Légumes ; **Ctpc**, Centre Technique des Productions Cidricoles ; **Entav**, Etablissement National Technique pour l'Amélioration de la Viticulture ; **Fnpc**, Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre ; **Idf**, Institut pour le Développement Forestier ; **Institut de l'Élevage** (productions de Lait et de Viande des espèces bovines, ovines, caprine, équine) ; **Itab**, Institut Technique de l'Agriculture Biologique ; **Itavi**, Institut Technique de l'Aviculture ; **Itb**, Institut Technique Français de la Betterave Industrielle ; **Iteipmai**, Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfums, Médicinales et Aromatiques ; **Itl**, Institut Technique du Lin ; **Itp**, Institut Technique du Porc ; **Itv**, Centre Technique Interprofessionnel de la Vigne et du Vin-ITV France ; **Unip**, Union Nationale Interprofessionnelle des Plantes riches en Protéines.

Le statut juridique conditionne en partie les possibilités de financements. Les Centres Techniques bénéficient de taxes affectées (Cetiom, Ctifl). Ce ne sont pas les seuls, Arvalis reçoit une partie des taxes collectées par l'Onic. Les interprofessions ont des taxes interprofessionnelles (Cvo). Les associations loi 1901 sont plutôt financées par l'Adar.

EFFECTIFS 2 001-2 004 DES ORGANISMES MEMBRES DE L'ACTA (SOURCE N°1)

	Années				Différences 2004-2003		Différences 2003-2002	
	2001	2002	2003	2004	Nombre	%	Nb	%
ACTA	35	37	37	38	+ 1	+ 2,7	0	0
-- Informatique	9	9	9	9	0	0	0	0
-- Reprographie	6	6	6	6	0	0	0	0
AGPH		?	?	?				
AGPM TECHNIQUE	47	45	Arvalis	Arvalis				
ANIFELT		35	35	32	-- 3		0	0
ANITTA	8	12	14	14	0	0	+ 2	+16,6
ARTB		3	4	5	+ 1	+25,0	+ 1	+25,0
ARVALIS Institut du Végétal		(385)	400	400	0		+ 15	+ 3,9
ASTREDHOR	9	8	9	11	+ 2	+ 22,2	+ 1	+12,5
CETIOM	108	117	130	130	0	0	+ 13	+11,1
CNDA*		1	1	1				
CTIFL	282	282	282	282	0	0	0	0
CTPC	8	8	8	8	0	0	0	0
ENTAV		30	30	30	0	0	0	0
FNPC	14	15	14	?			-- 1	-- 6,6
IDF	36	38	37	37	0	0	-- 1	-- 2,6
INSTITUT DE L'ELEVAGE	281	279	277	266	-- 11	-- 4,0	-- 2	-- 0,7
ITAB	7	8	8	6	-- 2	-- 25	0	0
ITAVI	44	44	44	45	+ 1	+ 2,3	0	0
ITB	42	42	42	42	0	0	0	0
ITCF	350	340	Arvalis	Arvalis				
ITEIPMAI	18	17	16	13	-- 3	--	-- 1	-- 5,9
ITL	10	10	9,5	9,5	0	0	-- 0,5	-- 5,0
ITP	87	86	86	85	-- 1	-- 1,2	0	0
ITV FRANCE	86	105	105	98	-- 7	-- 6,7	0	0
UNIP		25	25	22	-- 3	-- 12,0	0	0
Sous Totaux comparables		1.601	1 627,5				+ 26,5	+ 1,6
Sous totaux comparables**			1 613,5	1588,5	-- 25	-- 1,5		
TOTAL GENERAL	1.520	1.601	1.627,5	1588,5				

* CNDA, 1 salarié Acta non compris dans les totaux ** FNPC retiré du total en 2 004

Source: Instituts et Centres Techniques Agricoles (Acta, février 2 001 à 2 004)

Observations générales :

- Ces données fournies par l'ensemble des organismes adhérents à l'Acta sont à relativiser car elles n'ont pas réellement de bases communes (Equivalents Temps Plein, déclaration administrative, tendance à arrondir...). Ce sont cependant les seules disponibles et leur marge d'erreur est aussi limitée.
- La fusion en fin 2 002 dans Arvalis, l'Institut du Végétal, de l'Itcf, de l'Agpm-Technique et de l'Institut européen du maïs consolide la place du plus gros institut technique à ce nouvel ensemble. A noter également qu'en février 2 003, l'Institut Technique du Chanvre a repris les activités de la Fnpc (agronomie et machinisme). En avril 2 004 il n'a pas encore de salarié affecté.
- Le nombre de salariés est voisin de 1.600 personnes.
- Le nombre de salariés est en baisse de 25 postes (-1,5%). Ces baisses sont dues pour une grande part à l'Institut de l'Élevage (-11 postes) et à l'ltv (-7 postes). Les effectifs stagnent dans 11 structures, baissent dans 7 et sont en légère augmentation dans 4.
- Par taille, la situation est la suivante en 2 004 :

Plus de 101	De 26 à 100	De 11 à 25	Moins de 10
Arvalis (400), Ctifl (282), Institut de l'Élevage (266), Cetiom (130),	Acta (53), Anifelt (32), ltp (85), Entav (30), ldf (37), ltavi (45), ltb (42). ltv (98)	ltpmai (13), Anitta (14), Fnpc (?), Unip (22). Astredhor (11)	Agph (?), Artb (5), Cnda (1 Acta), Ctpc (8), ltab (6), ltl (9,5).
1 078 (67,9%)	422 (26,5%)	60 (3,8%)	28,5 (1,8%)
4 organismes	8 organismes	4 organismes	5 organismes
1 194 (73%)*	326 (20%)	69 (4,2%)	38,5 (2,8%)

* Rappel 2 003

Par rapport à 2 003, 2 organismes changent de classe l' ltv (105 à 98) et Astredhor (9 à 11). La Fnpc n'est plus dans la liste en 2 004. La part des organismes dont le nombre de salariés est supérieur à 100 baisse de 5 points mais reste encore à près de 70% du total des salariés. Celle des organismes de 26 à 100 salariés augmente de 6 points et dépasse les 25% du total des salariés.

-- Si l'on ajoute les organismes qui ne sont pas membres de l'Acta (Gnis, Trame, Cstv, Fnams...), le nombre total des salariés est sans doute proche de 2 000.

Il faut aussi noter que ces chiffres de salariés sont antérieurs à la diminution drastique des crédits de l'Adar qu'ils ne peuvent pas entièrement prendre en compte. Déjà, les diminutions importantes d'effectifs ont eu lieu à l'ltv et à l'Institut de l'élevage (voir en fin du document) fortement dépendants des subventions de l'Adar. On peut craindre, si la volonté politique manque pour refinancer nos organismes que l'an prochain, les diminutions du nombre de salariés soient plus importantes. Ce n'est naturellement pas une fatalité, les salariés de tous les organismes devraient peser pour maintenir le développement agricole. Ceci indépendamment de la situation financière de leur propre organisme.

LES BUDGETS (RECETTES) 5 SOURCES N°1 ET N°2)

	Budget 2002 en M€ (2)	Budget 2004 en M€ (2)	Contribution Adar en M€ (2)*	(1) Nb salariés
ACTA (3)	4,522 (39%)	4,555	1, 214 (26,7%)	53 (52)
AGPH	0,434	0, 630	0,106 (16,8%)	?
ANIFELT	2,860	2, 530	0	32 (35)
ANITTA	1,83	1, 902	0	14 (14)
ARTB		1, 006	0,877 (87,2)	5
ARVALIS Institut du Végétal	44,421	47,377 (5)	10,256 (21,6%)	400 (400)
ASTREDHOR	1,17 (43%)	1,111	0,506 (45,5%)	11 (9)
CETIOM	10,764 (10%)	10, 285	0,927 (9%)	130 (130)
CNDA	?	0,056		1 (1) (4)
CTIFL	22,316 (10%)	23,216	2, 111 (9,1%)	282 (282)
CTPC	0, 523	0,862	0,320 (37,1%)	8 (8)
ENTAV	1,990	2,123	0,500 (23,4%)	30 (30)
FNPC	0,913	(6)	(6)	(14)
IDF	3,602	3,021	0	37 (37)
INSTITUT DE L'ELEVAGE	26,240 (46%)	26,26	10,167 (38,7%)	266 (277)
ITAB	0,677	0,478	0,221 (46,2)	6 (8)
ITAVI	3,960 (42%)	3,513	1, 333 (37,9%)	45 (44)
ITB	5,0	5, 260	0 (0%)	42 (42)
ITEIPMAI	1,21 (25%)	1,220 (7)	0,300 (24,6%)	13 (16)
ITL/ITPF	0,757 (25%)	0, 859	0,329 (38,3%)	9,5 (9,5)
ITP	8,944 (71%)	8, 319	4,753(39,5%)	85 (86)
ITV	8,119 (82%)	8, 341	5,460 (45,5%)	98 (105)
UNIP	3,620	3, 710	0,245 (6,6%)	22 (25)
Totaux	155,072 (49,000)	156,637	39,624	1 588,5 (1 627,5)

* Non compris le report Adar 2 003 et les appels à projets

(1)Source n°1 : Instituts et Centres Techniques Agricoles, Acta 2004 (2) Source n°2 : Instituts et Centres Techniques Agricoles Acta, Les actions en quelques chiffres, statuts juridiques et effectifs, Budgets, Origines des ressources, Contribution du progrès technique à l'évolution des prix des produits agroalimentaires entre 1960 et 2000, février 2004 (3) y compris les filiales (4) Personnel Acta (5) Déficit inclus de 4,54 M€. pour faire face à une dépense exceptionnelle (6) ne figure plus sur la liste de l'Acta (7) ce budget inclut un déficit de 0, 384 M€

Tous les chiffres correspondent à la 2^{ème} source afin de permettre au maximum les comparaisons. En effet, les chiffres donnés dans la brochure de présentation des instituts (source n°1) sont arrondis. Ils sont parfois très différents, comme par exemple Arvalis qui a un budget de près de 44 M€ dans la brochure et de 48 M€ dans le descriptif plus détaillé (source n°2). Le nombre de salariés analysé dans le premier tableau est donné à titre indicatif dans la colonne de droite avec les totaux des salariés qu'il ne faut pas comparer entre eux. Le % de subventions de l'Anda puis de l'Adar figurent () dans la première et la troisième colonne. Dans la dernière colonne, les chiffres () correspondent aux nombre de salariés de l'année 2003.

EVOLUTIONS BUDGETAIRES (SOURCE N°2), DE 1M€ À 47 M€

Les comparaisons d'une année sur l'autre sont toujours difficiles, d'autant plus que les budgets de certains organismes (Iteipmai et Arvalis) sont présentés avec des déficits. La diminution des subventions de l'Adar. Toutes choses étant égales par ailleurs, on observe que le total des budgets est en stagnation de 2002 à 2004 puisqu'il passe de 154,159 M€ à 155,575 M€. Compte tenu de l'inflation, il est même en diminution (avec un taux d'inflation de 2% par an, les budgets de 2 004 devraient être supérieurs à 158 M€).

Moins de 1 M€	1 à 3 M€	3 à 5 M€	5 à 10 M€	+ de 10 M€
Cnda (0,056) Itab (0,478), Agph (0,630), Itl-ltpf (0,859), Ctpc (0,862)	Artb (1,006), Astredhor (1,111), Iteipmai (1,220), Entav (2,123), Anitta (1,902), Anifelt (2,530),	Idf (3,021) (3,513), (3,710), (4,555),)	Itavi Unip (8,319) Acta 341)	Itb (5,260) Itp (8,319) Itv (8, 341) Cetiom (10,285), Ctifl (23,216), Institut élevage (26,265), Arvalis (47,377)
5	6	4	3	4

Le budget total des organismes adhérents à l'Acta varie de 0,056 M€ à 47,377 M€. La médiane se situe vers 2,800 M€ et seulement 4 organismes ont des budgets totaux supérieurs à 10 M€.

Evolution des budgets (indice 100 en 2 002)

Budgets en augmentation	Budgets en diminution
Acta (100,6)**, Agph (145,2), Anitta (103,9), Arvalis* (106,6), Ctifl (100,2), Ctpc (164,8), Entav (106,7), Institut de l'élevage(100,1), Itb (105,2), Iteipmai* (100,8), Itl-ltpf (113,5), Itv (102,8) Unip (102,5)	Anifelt (88,46), Astredhor (94,9), Cetiom (95,5), Idf (83,9), Itab (70,6), Itavi (88,7), Itp (93,0)

* présentés avec un déficit , **Indice 100 en 2002

Les budgets en augmentations reflètent en réalité une stabilité (Acta, Ctifl, Institut de l'élevage, Iteipmai) ou une légère augmentation (Anitta, Itv, Itb). Les seuls organismes présentant une augmentation importante sont le Ctpc + 65% et l'Agph, + 45% sur des budgets 2 002 très faibles (Ctpc : 0,523 M€, Agph : 0,434 M€). Arvalis et l'Entav se situent entre ces extrêmes (+ 6%).

Les budgets en diminution se caractérisent par des diminutions importantes mis à part l'Astredhor et le Cetiom. Elles sont comprises entre -5 et -10% (Itp), de -12% (Anifelt, Itavi), de - 16% (Idf) et atteignent - 30% pour l'Itab, ce qui est un comble quand on sait que l'agriculture biologique est une priorité.

% DES SUBVENTIONS ANDA (2 002) PUIS ADAR (2 004) (SOURCE N°2)

Année 2 002	1-25	26-40	41-50	+ 50
Anifelt, Anitta, Cnda, Ctpc, Entav, Idf, Itb,	Unip (8,6), Cetiom (10), Ctifl (10), Fnpc (10), Iteipmai (25), Itl (25),	Arvalis (34), Acta (39), Itab (40,1),	Itavi (42), Astredhor (43), Institut de l'Elevage (46),	Itp (71), Itv (82),

(1) Non comptabilisé Agph, ne figure pas dans la liste Artb,

Année 2 004	1-25	26- 40	41-50	+ 50
Anifelt, Anitta Cnda ,Itb, Idf,	Unip (6,6), Cetiom (9), Ctifl (9,1), Agph (16,8), Arvalis (21,6), Entav (23,4), Iteipmai (24,6),	Acta (26,7), Ctpc (37,1), Itavi (37,9), Itl- Itpf (38,3), Institut de l'Elevage (38,7), Itp (39,5),	Astredhor (45,5), Itv (45,5), Itab (46,2),	Artb (87,2),

La diminution des subventions de l'Adar baisse le % de l'Adar dans le budget des instituts. Cette baisse qui correspond rarement à une augmentation du budget total ne rend pas les organismes plus autonomes, bien au contraire car elle s'accompagne souvent d'une baisse de budget par une diminution du personnel. C'est la « spirale infernale » car, moins de moyens signifie moins d'actions et un intérêt déclinant aussi bien de la part des financeurs que des agriculteurs. Le seuil de « vulnérabilité » par rapport à l'Adar en % diminue mais il existe encore, les autres sources de financements n'ayant pas évolué. On peut maintenant le situer autour de 20%. L'année 2 004 est aussi l'expression du nouveau périmètre de l'Adar par rapport à l'Anda. Le nombre d'organismes subventionnés augmente. L'Entav et le Ctpc font maintenant partie des subventionnés. Ce n'est malheureusement pas pour eux un indice de « prospérité », bien au contraire pour l'Entav dont on a supprimé la taxe parafiscale affectée qui s'élevait à 1 M€ et qui est subventionné à hauteur de 0,5 M€ par l'Adar. Il faut noter que d'après l'Acta, une majorité des Icta a un découvert bancaire pour assurer les dépenses, notamment les salaires des personnels. A noter aussi que des nouvelles de financements (Iteipmai, Entav, Itp, Anifelt...) sont faites à l'Adar. Elles pourraient encore diminuer les financements si elles ne sont pas compensées.

ORIGINES DES RESSOURCES DES ICTA EN 2 004 ET 2 002 (SOURCE N°2)

Année 2 002

Origine	M€.	%
Anda (Adar en 2 004)	49,0	31,60
Autres taxes parafiscales affectées directement aux Icta	42,5	27,43
Cotisations professionnelles	11,8	7,60
<i>Sous total taxes et cotisations</i>	<i>103,3</i>	<i>66,63</i>
Prestations de service, formation, diffusion	26,8	17,28
Ministères, Régions, Offices, Union Européenne	25,0	16,09
<i>Sous total</i>	<i>51,8</i>	<i>33,37</i>
TOTAL GENERAL	155,1	100,00

Année 2 004

Origine	M€.	%
Adar *	39,6	25,30
Autres taxes parafiscales affectées directement aux Icta	16,6	10,58
Ministères, Régions, Offices, Union Européenne	23,0	14,70
<i>Sous total taxes et cotisations</i>	<i>79,2</i>	<i>50,58</i>
Prestations de service, formation, diffusion, produits financiers, provisions	29,8	19,04
Cotisations professionnelles	43,0	27,44
<i>Sous total</i>	<i>72,8</i>	<i>46,49</i>
Déficit (0,3845 Iteipemai, 4,54 Arvalis)	4,60	
TOTAL GENERAL	156,6	100,00

Peu de changements structurels de 2 002 à 2 004. La part de l'Adar comme on pouvait s'y attendre baisse de 10 M€ et passe juste au dessus de 25%, en baisse de 6%. La part des financements européens, régionaux, offices, ministères, diminue de 2 M€. (de 16% à 15%) et les prestations sont en augmentation, de 2 M€ (de 17 à 19%). Les taxes affectées et les cotisations professionnelles augmente de 3 M€. Cette augmentation des taxes affectées et des cotisations professionnelles ne compense pas les autres diminutions. Le budget général en diminue, il passe de 155 M€. en 2 002 à 152 M€. (non compris les déficits) en 2 004.

Il serait intéressant de comparer la structure de chaque organisme par rapport à cet « institut moyen ». C'est ce que nous avons fait pour l'institut de l'élevage dans la réponse à l'enquête sur les financements de l'intersyndicale (voir plus loin). Cette comparaison permettrait de mieux cerner les forces et les faiblesses de chaque structure.

La lecture de ces tableaux n'est pas « neutre » :

Par exemple, en 2 002 si on le lit comme la profession agricole qui considère que les ressources parafiscales, taxes payées par les agriculteurs, sont des fonds professionnels, les ressources de nos organismes sont à 83,91% d'origine professionnelle (130 M€.: 103,3 + 26,8). Si on le lit comme les pouvoirs publics qui considèrent que les taxes parafiscales sont des fonds publics, les ressources de nos organismes sont à 75,3% d'origine publique (116,5 M€.: 49,0 + 42,5 + 25,0).

La nouvelle présentation en 2 004 est aussi « politique ». Elle distingue les taxes parafiscales affectées « directement aux Icta » des cotisations professionnelles qui recouvrent, sauf erreur de notre part, les Cvo et autres taxes non affectées directement C'est ce qui permet à l'Acta de présenter le tableau ci-dessous :

Origine des ressources	M€.	%
D'origine professionnelle	72,8	46,49
D'origine publique	79,2	50,58

Le « statut » des taxes Cvo est très discuté et on entend tout et son contraire, y compris de la part de responsables théoriquement bien informés. Si on respecte l'orthodoxie de la Commission Européenne qui considère que les Cvo sont assimilables à des « fonds publics », on devrait d'après les chiffres 2 002 et 2 004 avoir le tableau suivant qui reste malgré tout « approché » (cotisations professionnelles statutaires et autres réelles ?) mais reflète mieux la réalité

Origine	2 002		2 004	
	M€.	%	M€*	%
Publique	128,3	82,6	122,2	80,5
Autofinancement	26,8	17,4	29,8	19,5
TOTAL	155,1	100	152,0	100

* non compris, le déficit présenté dans les budgets 2 004 Arvalis et Itepmi. Si on intègre ce déficit, on a respectivement 81% et 19%, ce qui change peu.

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2 002 ET 2 004 (SOURCE N°2)

Budget, Année 2 004	Budget			
	Total		Anda + Taxes fiscales affectées directement + cotisations,	
	M€.	%	M€.	%
Eleavage : Itavi, Institut de l'Eleavage, Itp	38,1	24,32	17,25	17,39
Grandes cultures : Arvalis, Cetiom, Unip, Artb, Itb	67,6	43,18	49,68	50,08
Productions spécialisées : Agph, Anifelt, Anitta, Astredhor, Iteipmai, Itl-Itpf, Itv, Entav, Ctpc, Cnda	42,8	27,32	30,82	31,08
Transversal coordination Acta	4,6	2,91	1,21	1,22
Transversal production, Itab	0,5	0,31	0,23	0,23
Sylviculture, Idf	3,0	1,93	0,0	0,0
Totaux	156,37	100	99,190	100

Budget, année 2 002	Anda		Budget		Anda + Taxes + cotisations	
	M€.	%	M€.	%	M€.	%
Eleavage : Itavi, Institut de l'Eleavage, Itp	20,169	41,16	39,1	25,24	20,186	19,54
Grandes cultures : Arvalis, Cetiom, Unip, Artb, Itb	16,060	32,78	65,0	41,92	51,496	49,84
Productions spécialisées : Agph, Anifelt, Anitta, Astredhor Itl-Itpf, Itv, Entav, Ctpc, Cnda	10,899	22,24	42,1	27,16	29,722	28,77
Transversal coordination Acta	1,590	3,24	4,5	2,92	1,613	1,56
Transversal production Itab	0,282	0,58	0,7	0,44	0,289	0,28
Sylviculture Idf			3,6	2,32	0,015	0,01
Totaux	49,000	100	155,072	100	103,321	100

Les sommes consacrées au développement (budget) varient selon les secteurs ainsi que les origines des financements. A noter la faible part des autres taxes et cotisation dans le secteur de l'élevage et au contraire leur importance dans le secteur grandes cultures.

FINANCEMENTS PUBLICS ET RESSOURCES DE L'ANDA ET DE L'ADAR DE 1988 A 2 004 (SOURCE N°2)

Année	Subvention de l'Etat en K€, Loi de Finances Initiale (1)			Budget Anda K€. (4)
	A l'Inra		A l'Acta	
	MAP (2)	Recherche (3)	Recherche (3)	
1988	2.173	332.338	2.820	122.264
1989	2.173	356.730	2.683	118.910
1990	2.173	373.957	2.683	117.386
1991	2.881	408.311	2.973	106.714
1992	2.881	437.681	2.592	106.714
1993	2.881	466.646	2.607	106.714
1994	2.957	465.884	2.409	95.586
1995	3.018	475.183	2.256	91.469
1996	3.140	504.759	2.363	99.092
1997	2.881	510.399	2.241	108.544
1998	3.049	522.138	2.485	114.337
1999	3.049	533.724	2.409	121.959
2000	3.049	542.871	2.424	121.349
2001	3.049	530.341	2.393	123.484
2002	3.049	556.951	2.357	123.484 (5)
2 003	3 016	543 794	2.025	111 .664 (6)
2 004	2 711	549.119 (8)	2.295	111.000 (7)
1988/2002	+ 12,4%	+ 67,6%	- 16,4%	+ 1,0%
	+ 67,14%			

(1) Toutes les données sont TTC. La loi de Finances Initiale peut être modifiée en cours d'année. Elle comprend deux parties : DO et CP. (2) Ministère en charge de l'Agriculture. (3) Ministère chargé de la Recherche, crédits BCRD du Ministère de l'Agriculture. (4) Budget total de l'Anda, la part des instituts est de 49 M€. en 2002. (5) dont 49 M€. pour les instituts et Centres Techniques agricoles. (6) 49 M€. pour les Icta grâce aux subventions transitoires et complémentaires du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (7) dont 37,9 M€. pour les Icta. (8) Projet de Loi de Finance.

De 1988 à 2004, les sommes affectées à l'Inra ont augmenté, surtout celles en provenance du Ministère de la Recherche et c'est normal si on garde pour ambition une recherche de qualité. Les ressources de l'Anda ont diminué ainsi que les sommes affectées aux Instituts et Centres Techniques Agricoles avec une baisse significative en 2 003. En francs constants, les efforts consacrés à l'Inra sont diminués et les ressources de l'Acta en baisse importante par rapport à 1 988. Le maintien des instituts et centres techniques passe par un renversement de tendance.

EVOLUTION DE L'ENVELOPPE RECHERCHE ACTA 1988-2 004 (SOURCE N°2)

Année	Titre IV en M€.	Titre IV %/1 988	Titre VI en M€.	Titre VI %/1988	Total en M€.	Total %/1988
1988	1,6	100	1,22	100	2,82	100
1989	1,54	96	1,14	93	2,68	95
1990	1,54	96	1,14	93	2,68	95
1991	1,54	96	1,44	118	2,98	106
1992	1,23	77	1,36	111	2,59	92
1993	1,23	77	1,37	112	2,60	92
1994	1,04	65	1,37	112	2,41	85
1995	1,19	74	1,06	87	2,25	80
1996	1,22	76	1,14	93	2,36	84
1997	1,04	65	1,2	98	2,24	79
1998	1,01	63	1,47	120	2,48	88
1999	1,04	65	1,37	112	2,41	85
2000	1,04	65	1,39	114	2,43	86
2001	1,04	65	1,35	111	2,39	85
2002	0,90	56	1,33	109	2,23	79
2003	0,83	52	1,19	98	2,02	72
2004	1,04	65	1,26	103	2,29	81

En 16 ans, les crédits ont diminué de 20%. Cette diminution est sans beaucoup plus conséquente si l'on tient compte de l'érosion monétaire.

LES SOURCES :

n°1 Les Instituts et Centres Techniques Agricoles et outils interprofessionnels de recherche appliquée Acta janvier 2003

n°2 Les Instituts et Centres Techniques Agricoles. Les actions en quelques chiffres. Statuts juridiques et effectifs. Budgets. Origine des ressources. Contribution du progrès technique à l'évolution des prix des produits alimentaires entre 1960 et 2000.

n°3 Les Instituts et Centres Techniques Agricoles, 40 ans de recherche et d'innovation au service du progrès agricole, quelques actions marquantes. Perspectives au regard des défis agricoles du 21^{ème} siècle. Acta février 2003

LE PERSONNEL « VARIABLE D'AJUSTEMENT »,

Un exemple l'Institut de l'élevage montre que c'est la réalité. Une analyse fine de l'ensemble des organismes, à quelques exceptions près montre que les évolutions sont les mêmes partout.

Evolution du nombre de salariés depuis 1 995

1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
269 PP	269	279	284	291	286	279	277	266	255	
260* EQTP	258	261	268	272	264	255	251	244	238 241**	

* arrondi ** nouvelle estimation en novembre 2 004

De 1 999, année où le personnel était le plus nombreux jusqu'à 2 004, il y a eu une baisse de 36 salariés (12,4%), 34 Equivalents Temps Plein (EQTP). Cette baisse se fait essentiellement par des non-remplacements de départs volontaires ou de départs à la retraite. Par exemple, en 2 003, il y a eu 14 départs dont 7 départs à la retraite compensés par 4 recrutements en Cdi. En 2 004, il devrait y avoir 8 départs à la retraite (5,5 EQTP) compensés par 3 recrutements et 12 mois de CDD. Par ailleurs, 2 CDD devraient être transformés en Cdi. Parallèlement, le nombre de stagiaires est élevé. En 2 004, il est d'une trentaine ciblée sur une dizaine de services. En 2 004, la réduction est moins forte que prévue (241,5 EQTP au lieu de 238 prévus) Pour 2 005, les départs à la retraite ne seront pas compensés. Sur 5 prévisibles, 2 ne seront pas remplacés et un remplacé. La diminution devrait être de 2 à 2,5 EQTP

Le syndicat Cgt de l'institut de l'élevage pense qu'il faudrait une concertation sérieuse entre l'Etat et les Professionnels avec la participation des salariés à laquelle pourrait participer notre intersyndicale (ce qui n'exclue naturellement pas nos instances nationales). Cette concertation devrait être lancée par la Dger et l'Acta pour notre secteur d'activité qui a ses spécificités (secteur de droit privé, « délégation de service public, pas de marché solvable des « produits » de nos organismes, importances financements collectifs...)

NOUVELLES SYNDICALES

-- permanence juridique du vendredi 19 novembre.

Une seule collègue a consulté sur un litige opposant son mari à son entreprise, déjà suivie par un tribunal prud'homme. La prochaine permanence aura lieu en juin prochain. D'ici là, notre conseiller juridique reste à votre disposition (renseignements cgt.ie@inst-elevage.asso.fr)

-- Elections Msa

C'est trois nouvelles candidatures qui viennent d'être envoyées pour la Région parisienne. Nous ferons le point sur l'ensemble de nos candidats à mi-décembre (date de dépôt des listes. Si vous désirez nous aider à présenter des listes dans votre canton ou dans les listes départementales, faites nous le savoir.

-- Cotisations

C'est le moment pour nos syndiqués de régler leurs cotisations. Il existe dans notre syndicat 3 taux de cotisations annuelles : administratif 61€ (400F), autres actifs : 0,4% des salaires déclarés aux impôts par l'employeur en 2 003, retraités 76€ (500F) Renseignements complémentaires et versements à l'ordre de la Cgt à envoyer à Emmanuelle Caramelle-Holtz (Toulouse) ou Danièle Ribaud (Paris)

-- Commission avancement du jeudi 16 décembre

N' hésitez pas à contacter nos délégués du personnel ou notre délégué syndical

-- Rencontre avec le syndicat Cgt de l'ltv

A l'occasion de l'Assemblée de l'intersyndicale, nous avons pu voir nos collègues du syndicat Cgt de l'ltv. Nous avons pu constater les difficultés importantes de cet institut qui est déjà passé d'une centaine de salariés à 85, par départ volontaires ou par départ à la retraite. Ils ont attiré notre attention sur la nocivité des départs volontaires provoqués par la situation financière de l'ltv qui n'auraient pas eu lieu si il n'y avait pas de problèmes. Ces départs importants désorganisent l'institut car ce sont d'abord ceux qui peuvent se placer sur le marché du travail (spécialités existant ailleurs, spécialistes reconnus dans leurs activités, responsables de services ou de départements...). C'est ainsi que des pans entiers nécessaires à la vie de l'institut ne sont plus couverts dans certaines régions. A ces handicaps s'ajoute la participation aux appels d'offres de l'Adar qui est vitale pour l'ltv et a entraîné beaucoup de temps passé sur cet objectif au détriment du reste...

Par ailleurs, il a été décidé que les cotisations seront collectées directement par le syndicat et harmonisées avec celles de notre institut dans la mesure du possible, la cotisation active pouvant être légèrement supérieure pour être plus proche des objectifs généraux de la Cgt (1% du salaire).

CALENDRIER

23 novembre, examen de la loi sur les licenciements à l'Assemblée Nationale

25 novembre Ag de l'intersyndicale

13 ou 14 décembre réunion de l'intersyndicale

15 décembre dépôt des listes aux élections MSA

16 décembre commission avancement

16 décembre, réunions DP et CE

Compte tenu du caractère « spécial » de ce bulletin, nos autres informations sont reportées dans les prochains bulletins.

